Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 2 août 2013 modifiant la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie

NOR : *AFSH1320856A*

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 2 août 2013, la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie réservés aux professionnels de santé inscrits au livre Ier et aux titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique est complétée ainsi qu'il suit :

Association PLP Formation, Lyon ;

Institut de formation supérieure en ostéopathie (IFSO), Rennes.